

A G E C I F

Une certaine idée de la formation

Les formations 2011 - 2012 des professionnels de la culture

**Théâtre, musiques, danse, cirque, arts de la rue, musées, patrimoine,
arts plastiques, livre, arts visuels, cinéma, audiovisuel, arts numériques**

Guadeloupe

En collaboration
avec Métis'Gwa



L'AGECIF en Guadeloupe, retrouvez la qualité des formations de l'AGECIF

L'AGECIF se rapproche de vous

A partir de novembre 2011, l'AGECIF développe une offre de formation professionnelle continue en Guadeloupe. Destinée aux professionnels de la culture, elle se veut à la fois pointue dans les thèmes qu'elle traite et large dans l'éventail des sujets qu'elle aborde.

Les formations de l'AGECIF s'inscrivent dans une logique nationale

Les modules programmés en Guadeloupe sont basés sur ceux organisés sur le territoire national. Les formateurs sont les formateurs habituels de l'AGECIF. Expérimentés et encadrés par une équipe de responsables pédagogiques permanents, ils animent plus de 1500 journées par an pour plus de 1000 stagiaires différents. Certains sont intervenus de nombreuses fois dans les DOM et en Guadeloupe en particulier.

La Caraïbe est un bassin riche culturellement. Pour autant les structures culturelles font face à des difficultés particulières. Les modules prennent en compte cette dimension spécifique et s'adapte aux réalités du territoire.

METIS'GWA Correspondante AGECEF Caraïbes

En tant que secteur économique et professionnel, le secteur culturel doit prévoir la formation de ses acteurs et de ses salariés pour les aider à renforcer leur savoir faire. Il paraît donc indispensable de répondre à cette nécessité en mettant à disposition ces formations sur les territoires d'Outre-mer. En soutien au secteur culturel, l'association METIS'GWA, acteur local, s'associe à l'AGECIF pour développer l'offre de formation et l'adapter aux mieux aux besoins du territoire.

L'AGECIF facilite l'accès à la formation

Les formations de l'AGECIF font l'objet de différentes prises en charge, au titre :

- **du plan de formation de branche** : plusieurs formations de l'AGECIF sont inscrites au plan de formation de branche du spectacle vivant. Ces formations sont financées par des fonds mutualisés. De ce fait, les salariés des entreprises adhérentes à l'AFDAS peuvent y accéder sans que leur coût ne soit imputé sur le budget du plan de formation de l'entreprise.
- **du plan de formation de l'entreprise** : à l'initiative de l'employeur, toutes les formations de l'AGECIF entrent dans le plan de formation de l'entreprise.
- **du droit individuel à la formation** : l'AGECIF a élaboré des formations spécifiquement adaptées aux personnes qui envisagent de mobiliser leur droit individuel à la formation(DIF).

L'AGECIF programme de nouvelles sessions à votre demande

Vous ne trouvez pas la formation qui vous convient parmi celles qui sont détaillées dans ce catalogue ? Alors, reportez-vous à notre site Internet www.agecif.com. Vous y découvrirez l'ensemble de notre offre. A votre demande, nous organisons toutes les formations du catalogue pour tout groupe comportant un minimum de 10 personnes.

Dès aujourd'hui, découvrez les 9 sessions programmées en Guadeloupe en 2011-2012.

En prise directe avec les besoins de terrain, découvrez la programmation de l'AGECIF en Guadeloupe



En partenariat avec Métis'Gwa

- La paie
- Engager et payer un intermittent du spectacle
- Prévention des risques et sécurité pour la licence d'exploitant
- Initiation et accompagnement à la rédaction du document unique
- Culture et partenaires privés
- Négocier avec des partenaires privés
- Votre projet culturel et l'Europe
- Informer par Internet

Professionnels de la culture, les formateurs de l'AGECIF sont des professionnels de la pédagogie



A l'AGECIF, nous ne faisons pas le choix de formations « carnet d'adresses », multipliant des intervenants qui viendraient raconter leur histoire et leurs expériences.

A l'AGECIF, nos formateurs sont autant des professionnels de la pédagogie que des professionnels de la culture. Ensemble, nous développons une vision moderne des enjeux actuels auxquels est confronté le secteur culturel.

Le responsable pédagogique de chaque formation s'implique directement dans son animation. La durée de son intervention est le gage de la qualité de la relation instaurée avec les participants et du respect de la loi du 24 novembre 2009 réformant la formation professionnelle continue.

Enfin, cet engagement de l'intervenant favorise l'adéquation entre nos objectifs pédagogiques et les projets des participants.



22, rue de Picardie - 75003 PARIS
Tél. 01 48 87 58 24 - Fax. 01 48 87 65 16

www.agecif.com

La paie

Salarier en toute sécurité

////////////////////////////////////

Au fil des négociations et des avancées sociales, la paie s'est complexifiée en particulier dans le domaine du spectacle vivant. A quoi correspondent les cotisations ? Quelle différence existe-t-il entre les plafonds URSSAF et AUDIENS ? Comment différencier les statuts d'artiste et de technicien ? Quelles sont les règles d'application des abattements et leurs conséquences ? Cette formation détaille les logiques qui sous-tendent les calculs et précise les modes de déclaration.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- lire et interpréter un bulletin de paie
- exécuter les paies en conformité avec les obligations légales et réglementaires
- rédiger un bulletin de paie et calculer le salaire net
- renseigner les bordereaux de versement des cotisations

A l'issue de cette formation, la structure ou la compagnie maîtrisera les étapes de l'élaboration de la paie et limitera les risques associés à de mauvais calculs ou paramétrages.

■ Publics

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de la paie, qu'elles la réalisent elles-mêmes ou qu'elles la sous-traitent à un prestataire extérieur.

■ Parcours

La plupart des personnes qui suivent cette formation choisissent aussi *Administration du personnel* et *Engager et payer des artistes étrangers*. Les contenus de cette formation recoupent partiellement ceux d'*Engager et payer un intermittent du spectacle*.

■ Méthodes

Cette formation pose la spécificité de la paie dans le domaine du spectacle vivant. Elle articule des apports de connaissances à des mises en application lors d'exercices sur la vérification de bulletins de salaire, sur le calcul des plafonds et sur le renseignement des bordereaux.

■ Documentation

La documentation pédagogique remise aux participants est composée de fiches techniques et d'exemples de paie accompagnés de la liste des taux à jour à la date de la formation.

■ Evaluation

Une attestation de formation est délivrée à chaque participant à l'issue du module.

Au cours de ce module, seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Déterminer le profil du salarié

Procéder à la déclaration unique d'embauche

Rédiger le bulletin de paie

- le brut et le brut abattu
- les assiettes forfaitaires
- le plafond de la Sécurité sociale
- les plafonds AUDIENS
- les taux des cotisations
- les taux particuliers en retraite et en prévoyance selon les conventions collectives
- les charges salariales et les charges patronales

Prendre en compte les obligations conventionnelles

- le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail
- les spécificités liées à l'application des accords collectifs

Etablir les bordereaux récapitulatifs des cotisations

- le bordereau URSSAF
- le décompte des cotisations AUDIENS
- le bordereau ASSEDIC pour les intermittents
- le bordereau des Congés Spectacles
- les bordereaux récapitulatifs annuels

Renseigner les documents annexes

- l'attestation employeur mensuelle (AEM)
- le certificat d'emploi Congés Spectacles
- le certificat de travail

Anticiper la dématérialisation des déclarations

- les DUCS
- la future DSN

A Pointe-à-Pitre en Guadeloupe

Cycle de 3 jours - 18 heures

Lieu, consulter www.agecif.com

les 22, 23 et 24 octobre 2012

Responsable pédagogique : Pascal Foy

L'AGECIF, c'est aussi InterCachet, un centre de traitement de la paie des intermittents du spectacle... www.intercachet.com

Engager et payer un intermittent du spectacle

Maîtriser le régime

Le régime d'assurance chômage des intermittents est régulièrement remis en cause. Des conflits et négociations le ravivent ou le détricotent. Le cadre change, les modalités d'application évoluent, la protection complémentaire s'accroît. Cette formation écarte les idées reçues pour se concentrer sur les règles sociales. Elle redéfinit les bases juridiques liées à l'embauche et à la rémunération des artistes et des techniciens. Elle précise les dernières évolutions et pose les bases de bonnes pratiques.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- comprendre le contexte d'application de l'intermittence du spectacle
- rattacher les pratiques professionnelles qui en relèvent
- mettre en relation les problématiques des salariés et les obligations des employeurs
- déterminer les taux de cotisation et les plafonds applicables
- appliquer les spécificités conventionnelles
- établir le bulletin de salaire et l'attestation employeur mensuelle

A l'issue de cette formation, la structure embauchera un artiste ou un technicien du spectacle conformément à l'ensemble des règles des différents organismes sociaux.

■ Publics

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de la gestion sociale d'une entreprise culturelle mais aussi aux artistes et techniciens qui souhaitent mieux connaître les règles qui leur sont appliquées. Elle est également ouverte aux responsables de structures événementielles et aux agents des collectivités territoriales qui sont confrontés à cette problématique.

■ Parcours

Cette formation est complémentaire d'*Engager et payer des artistes étrangers*. Ses contenus recourent en partie ceux de *La paie*.

■ Méthodes

Les apports théoriques de cette formation sont organisés sous la forme d'exposés et de commentaires de fiches techniques. Des résumés synthétisent quotidiennement les idées fondamentales de chaque sujet développé.

■ Documentation

La documentation pédagogique remise aux participants est composée de fiches techniques rédigées par l'intervenant ainsi que de bulletins de paie commentés.

Au cours de ce module, seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Connaître le champ d'application de la réglementation propre aux intermittents

- apprécier le rapport entre la fonction et le contrat
- interpréter la jurisprudence face à l'article L.1242-2 du Code du travail

Comprendre les modalités de recours au CDD

- conclure un CDD
- proroger, renouveler ou faire se succéder des CDD
- mesurer le risque de requalification des CDD en CDI

Identifier l'employeur

- mesurer l'impact du Code NAF
- distinguer un employeur professionnel d'un employeur occasionnel
- s'immatriculer auprès des organismes sociaux
- connaître les particularités conventionnelles de chaque branche

Renseigner l'attestation employeur mensuelle

- déclarer des cachets, des jours, des heures, des dates
- prendre en compte le numéro d'objet

Etablir le bulletin de salaire

- connaître les règles applicables aux artistes
- connaître les règles applicables aux techniciens
- gérer les cas spécifiques

Prendre en compte les frais professionnels

- pratiquer des abattements
- rembourser des frais professionnels
- maîtriser les règles de cumul

A Pointe-à-Pitre en Guadeloupe Cycle de 2 jours - 12 heures

Lieu, consulter www.agecif.com

les 25 et 26 octobre 2012

Responsable pédagogique : Pascal Foy

L'AGECIF, c'est aussi InterCachet, un centre de traitement de la paie des intermittents du spectacle... www.intercachet.com

Prévention des risques et sécurité pour la licence d'exploitant

Obtenir ou renouveler sa licence

Organiser des spectacles comporte des risques pour le personnel sur l'espace scénique. Accueillir des publics comporte des risques pour les spectateurs au sein d'un établissement ou d'un lieu temporaire. Méconnaître ou ne pas appliquer la réglementation peut entraîner des conséquences graves et engager la responsabilité des dirigeants. Cette formation pose des repères juridiques, aide à comprendre les enjeux, détaille les méthodes et mesures à prendre pour prévenir les risques.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- analyser les risques spécifiques aux spectacles et à l'accueil des publics
- assurer la vigilance juridique et réglementaire d'un établissement
- intégrer les procédures de prévention à l'organisation d'une manifestation
- appliquer et faire appliquer la réglementation générale et la réglementation spécifique

A l'issue de cette formation, la structure se mettra en conformité avec la réglementation et minimisera les risques encourus par ses salariés, ses publics et ses dirigeants.

■ Publics

Cette formation s'adresse aux salariés des structures culturelles et aux agents des collectivités territoriales qui ont pour mission l'exploitation de lieux aménagés pour des représentations publiques. Elle est plus spécifiquement destinée aux personnes qui sollicitent l'obtention ou le renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant *Exploitant de spectacles aménagés pour les représentations publiques*.

■ Parcours

Pour les compagnies, cette formation a pour utile complément *Administration du personnel, Comprendre et rédiger une fiche technique et Organiser et gérer les relations avec la technique et les techniciens*. Pour les lieux de diffusion, cette formation est approfondie dans *Initiation et accompagnement à la rédaction du document unique*.

■ Méthodes

Cette formation est organisée en collaboration avec ARTEK. Elle bénéficie de l'agrément par arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2006, paru au JO du 10 janvier 2007. Son programme est conforme à la recommandation du CPNEF-SV.

■ Documentation

Un support pédagogique autour duquel sont articulés les apports de la formation est remis aux participants.

■ Evaluation

Une attestation d'assiduité et un certificat de réussite de stage sont délivrés à l'issue de la formation. Ils doivent être joints à la demande d'obtention ou de renouvellement de la licence d'exploitation de lieu de spectacle.

A la demande d'un réseau ou d'un regroupement de structures... le formateur de l'AGECIF peut se déplacer pour réaliser la formation sur place.

Au cours de cette formation, seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Les enjeux

- les obligations de formations et d'informations
- la sécurité passive et la sécurité active

Le code de la construction et de l'habitation et la réglementation ERP

- les dispositions générales
- les intervenants
- les points essentiels pour l'exploitant

La réglementation ERP

- les spectacles et les salles de spectacle : les ERP de type L
- les établissements spéciaux : les ERP de type PA, CTS, SG

Les installations mobiles

Le code du travail

- les équipements du travail
- le levage dans le spectacle et l'événement
- les équipements de protection individuelle
- les responsabilités et sanctions

La prévention des risques

- le document unique
- le plan de prévention
- les documents administratifs

2 sessions

A Pointe-à-Pitre en Guadeloupe Cycle de 5 jours - 35 heures

Lieu, consulter www.agecif.com

les 28, 29, 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2011

les 4, 5, 6, 7 et 8 juin 2012

Formation organisée en collaboration avec ARTEK

Responsable pédagogique : Alain Monségu

Initiation et accompagnement à la rédaction du document unique

Elaborer le manuel de prévention de son entreprise

Le code du travail a voulu confronter les entreprises aux risques professionnels entraînés par leurs activités. Le décret du 5 novembre 2001 rend le *Document unique* obligatoire. Il vise à estimer les risques professionnels et à mettre en place les mesures de préventions appropriées. Pour les dirigeants, le non-respect de cette obligation relève du pénal et les expose à une sanction pour faute inexcusable. Cette formation présente les logiques et méthodes de rédaction.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- analyser et estimer les risques professionnels
- proposer des mesures préventives en respectant les principes généraux de prévention
- rédiger le document unique de l'entreprise
- rédiger les plans de prévention des entreprises extérieures

A l'issue de cette formation, la structure se mettra en conformité avec le code du travail et limitera les risques de sanction encourus par ses dirigeants.

■ Publics

Cette formation s'adresse aux responsables de structures culturelles, qu'ils occupent des fonctions administratives ou techniques. Elle est plus spécifiquement conçue à l'intention des personnes qui travaillent au sein d'un lieu ou d'un équipement, dans les domaines du spectacle vivant, des musées, de l'art contemporain ou du patrimoine.

■ Parcours

Les contenus de cette formation approfondissent ceux de *Responsabilités des cadres et risques professionnels dans le spectacle et l'événement*.

■ Méthodes

Cette formation est organisée en collaboration avec ARTEK. Elle combine des apports théoriques à de nombreux exercices pratiques et mises en situation.

■ Documentation

Un support pédagogique synthétise les apports de la formation. Il est remis aux participants à l'issue du module.

■ Evaluation

Une attestation de formation est délivrée à chaque participant à l'issue du module.

Au cours de cette formation, seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Définition des moyens

- l'organisation de l'entreprise
- l'évaluation des risques
- le document unique

Stratégie et analyse

- les mesures de prévention
- le plan d'action
- la définition et les concepts du document unique

Recherche et méthode

- les méthodes pour déterminer l'importance d'un risque
- l'élaboration d'un aide-mémoire

Synthèse et prévention

- la suppression ou la réduction du risque
- l'analyse de l'activité de travail
- le décret du 5 novembre 2001

A Pointe-à-Pitre en Guadeloupe
Cycle de 2 jours - 14 heures

Lieu, consulter www.agecif.com

les 11 et 12 juin 2012

Formation organisée en collaboration avec ARTEK

Responsable pédagogique : **Alain Monségu**

A votre demande, nous pouvons décliner cette formation à l'intention des membres de votre équipe, au sein de votre structure.

Culture et partenaires privés

Connaître et convaincre les mécènes et les sponsors

De nombreux acteurs culturels souhaitent se lancer dans des stratégies de partenariat. La France dispose, aujourd'hui, d'un cadre légal et fiscal incitatif. Cette formation précise les modalités juridiques du mécénat d'entreprise. Elle analyse les motivations et les logiques de fonctionnement des entreprises privées. Elle précise leurs modes d'organisation et d'intervention. Elle offre des clés pour structurer une démarche de recherche de fonds efficace et en construire les outils.

A l'issue de cette formation les participants seront en mesure de :

- bâtir une stratégie de recherche de fonds adaptée au projet culturel
- formuler un projet de partenariat en direction des entreprises privées
- négocier des contreparties
- maîtriser le cadre juridique et fiscal du partenariat privé afin de l'expliquer aux responsables d'entreprises mécènes

A l'issue de cette formation, la structure ou le service disposera des principales clés pour mettre en place une recherche de fonds en direction d'entreprises privées.

■ Publics

Cette formation s'adresse aux personnes responsables du management et de la communication d'un projet culturel, qu'elles occupent des fonctions d'administration, de communication ou de relations publiques. Elle est ouverte à des participants issus du monde du spectacle vivant, de l'univers muséal et patrimonial, du champ des arts plastiques.

■ Parcours

La plupart des personnes qui suivent cette formation choisissent aussi *Négocier avec des partenaires privés* et *Elaborer une stratégie de marque*.

■ Méthodes

Cette formation est structurée autour d'apports théoriques et de nombreux exemples tirés de l'expérience de l'intervenant. Elle fait une grande part au dialogue sur les projets des participants et propose également des exercices pratiques.

■ Documentation

Une abondante documentation est remise lors de cette formation. Elle porte sur le cadre juridique et fiscal et l'état du partenariat privé en France. Elle est complétée par des synthèses méthodologiques et sources d'information, notamment sur Internet.

■ Evaluation

Une attestation de formation est délivrée à chaque participant à l'issue du module.

Au cours de cette formation, seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Appréhender le partenariat privé en France et à l'étranger

- les principaux chiffres clés
- les secteurs soutenus par les entreprises

Identifier les motivations des entreprises mécènes et partenaires

- l'image externe, l'image interne, l'image produit
- la création d'une dynamique interne
- la citoyenneté d'entreprise
- la responsabilité sociale d'entreprise
- les stratégies marketing des marques

Maîtriser le cadre juridique et fiscal

- les distinctions entre mécénat et parrainage
- les cadres juridiques régissant les fondations
- l'évaluation des contreparties

Elaborer ses outils de recherche de fonds

- la définition d'une proposition spécifique à une entreprise
- la négociation avec une entreprise
- la rédaction des contrats de partenariat

Concevoir une stratégie cohérente

- la définition des priorités
- le développement d'une stratégie à long terme
- la construction de relations privilégiées avec l'entreprise

A Pointe-à-Pitre en Guadeloupe

Cycle de 3 jours - 18 heures

Lieu, consulter www.agecif.com

les 16, 17 et 18 avril 2012

Responsable pédagogique : Stéphane Barré

Tout au long de l'année, l'AGECIF programme de nouvelles sessions. Retrouvez les sur www.agecif.com.

Négocier avec des partenaires privés

nouveau

Motiver les entreprises par des arguments convaincants

Parler la langue des entreprises industrielles et commerciales n'est pas naturel pour un acteur culturel... Que dire sur le projet ? Et comment le dire ? Cette formation est centrée sur la présentation orale du partenariat. Elle permet de structurer ses arguments pour ne pas être pris au dépourvu par les questions de son interlocuteur. C'est la répétition concrète d'un entretien entre le porteur de projet et le mécène potentiel.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- définir une proposition de partenariat compréhensible par l'entreprise
- construire le canevas d'une rencontre avec un partenaire potentiel
- argumenter en situation de rendez-vous

A l'issue de cette formation, la structure ou le service trouvera les mots justes pour intéresser et convaincre ses partenaires potentiels.

■ Publics

Cette formation s'adresse aux personnes responsables du management et de la communication d'un projet culturel, qu'elles occupent des fonctions d'administration, de communication ou de relations publiques. Elle est ouverte à des participants issus du monde du spectacle vivant, de l'univers muséal et patrimonial, du champ des arts plastiques.

■ Parcours

Les personnes qui ont choisi cette formation ont suivi préalablement *Culture et partenaires privés*.

■ Méthodes

Cette formation est structurée autour d'exercices pratiques et de jeux de rôles. Elle présente de nombreux exemples tirés de l'expérience de l'intervenant et réserve une large place au dialogue sur les projets des participants.

■ Documentation

La documentation remise lors de cette formation intègre de nombreux témoignages et documents illustrant les critères d'intervention des entreprises dans le mécénat. Elle est complétée par un dossier type de partenariat à présenter aux entreprises.

■ Evaluation

Une attestation de formation est délivrée à chaque participant à l'issue du module.

Au cours de cette formation, seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Appréhender les discours de mécénat des entreprises

- comprendre la notion de partenariat du point de vue de l'entreprise
- identifier les motivations des entreprises pour bâtir des partenariats

Construire une proposition audible par l'entreprise

- créer des liens entre le projet et l'activité de l'entreprise
- articuler le partenariat avec les valeurs portées par l'entreprise

Savoir convaincre et être inventif

- proposer un partenariat transversal
- varier les types de soutiens recherchés
- imaginer des contreparties originales
- multiplier les opportunités de rencontres sur le projet

Définir les limites d'un partenariat

- poser les limites du point de vue de l'acteur culturel
- argumenter les refus
- ouvrir des perspectives

A Pointe-à-Pitre en Guadeloupe

Cycle de 2 jours - 12 heures

Lieu, consulter www.agecif.com

les 19 et 20 avril 2012

Responsable pédagogique : Stéphane Barré

En Guadeloupe, l'AGECIF organise ses formations en collaboration avec Métis'Gwa.

Votre projet culturel et l'Europe

Positionner, concevoir, planifier et mettre en œuvre un projet

Développer une activité artistique ou culturelle implique de prendre en compte l'espace européen comme territoire de travail. Pour cela, il convient de déchiffrer, comprendre et examiner les évolutions des enjeux et du contexte. Cette formation offre un espace privilégié de réflexion aux professionnels qui souhaitent devenir acteurs de ces mutations. Centrée sur l'autonomisation de chacun, elle permet aux participants de positionner leur projet au regard d'enjeux et dans un environnement européen.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- comprendre et décrypter les enjeux européens actuels et leurs répercussions dans les projets culturels
- mesurer l'évolution des pratiques professionnelles que cela implique
- identifier les outils financiers, méthodologiques et de travail collaboratif pour développer des projets

A l'issue de cette formation, la structure renforcera sa capacité à développer les outils méthodologiques pour définir ses objectifs et projeter les prochaines étapes de travail à mettre en œuvre.

■ Publics

Cette formation s'adresse à tous les acteurs culturels qui souhaitent développer la dimension européenne de leur projet. Elle est ouverte à des participants issus du monde du spectacle vivant, de l'univers muséal et patrimonial, du champ des arts plastiques.

■ Parcours

Les personnes qui suivent cette formation peuvent rafraîchir leur pratique de l'anglais en suivant *International communication training in English*.

■ Méthodes

Cette formation est organisée en collaboration avec Relais Culture Europe. Elle est pensée comme un temps d'accompagnement dans la définition du projet de chaque participant. Elle combine des apports théoriques et pratiques lors de travaux sur des textes de référence et des ateliers techniques. Les méthodes alternent des travaux de groupe et des suivis individuels, notamment lors de l'analyse de chaque projet.

■ Documentation

La documentation pédagogique remise aux participants est composée de textes de référence et d'une bibliographie.

■ Evaluation

Une attestation de formation est délivrée à chaque participant à l'issue du module.

Au cours de cette formation, seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Appréhender et comprendre le cadre européen

- comprendre les enjeux et les stratégies
- articuler les questions européennes et la culture
- repérer les textes de référence
- connaître les programmes
- identifier les dispositifs et les acteurs clés
- comprendre les logiques de financement des projets

Définir le projet

- construire une présentation du cadre logique
- écrire un projet au regard du cadre logique
- définir les partenariats du projet

Construire le projet

- identifier les opportunités et les menaces de l'environnement
- repérer les forces et les faiblesses du domaine d'activité stratégique
- formuler un diagnostic synthétique
- définir le schéma du projet

A Pointe-à-Pitre en Guadeloupe
Cycle de 5 jours - 35 heures

Lieu, consulter www.agecif.com

les 11, 12, 13, 14 et 15 juin 2012

Responsable pédagogique : **Martha Gutierrez**

Découvrez la biographie des intervenants sur le site www.agecif.com

Informer par Internet

Se saisir du Web 2.0

Internet permet une communication instantanée, à la fois ciblée et généraliste, locale et mondiale, génératrice d'information sur le visiteur. Réseaux sociaux, wiki, podcasting, flux RSS multiplient les opportunités offertes aux entreprises de spectacle. Cette formation aide à mieux comprendre l'univers du Web 2.0, à se repérer parmi ses nouveaux outils, à s'appropriier ses codes et ses langages. Elle clarifie les enjeux et aide à définir un plan d'action adapté.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- appréhender les nouvelles pratiques de communication sur Internet
- comprendre les enjeux liés à l'apparition des nouveaux médias
- exploiter les potentialités des outils en ligne
- choisir les techniques les plus performantes pour assurer la promotion d'un spectacle, d'une programmation ou d'une action

A l'issue de cette formation, la structure, le service ou la compagnie sera à même de planifier la montée en charge de ses outils Internet pour atteindre ses publics ou ses diffuseurs.

■ Publics

Cette formation est destinée à toutes les personnes qui s'interrogent, au sein d'institutions culturelles ou de compagnies, sur les nouveaux usages d'Internet et la place à lui accorder dans une stratégie de communication.

■ Parcours

La plupart des personnes qui choisissent cette formation l'associent à *Bâtir une stratégie de communication*. Ses contenus recoupent partiellement ceux de *Créer du buzz sur Internet*.

■ Méthodes

Cette formation combine des apports de connaissances sur les outils et des réflexions sur les enjeux, les objectifs et les perspectives.

■ Documentation

Une netographie est envoyée par mél aux participants à l'issue de la formation.

■ Evaluation

Une attestation de formation est délivrée à chaque participant à l'issue du module.

Au cours de cette formation, seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Appréhender les cultures et l'économie numériques

- les principes du Web 2.0 : l'internaute producteur d'information
- le phénomène de désintermédiation : la relation directe avec la cible
- la fragmentation et l'hybridation de l'information : le remix

Repenser la relation aux publics

- l'économie de l'attention : les technologies relationnelles
- la segmentation des publics : les cultures de niches
- le marché de la recommandation : l'identité numérique et la e-réputation

Articuler les outils de production et de diffusion de l'information

- les réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, Ping...
- les blogs : Vox, Kazeo, Blogspot, Canalblog, WordPress...
- le microblogging : Twitter, Tumblr, Jaiku...
- les plates-formes collaboratives : Youtube, Flickr, Viddler, Dailymotion...
- les réseaux personnalisés : Ning, Myspace, Bebo...
- les flux RSS comme outil de veille : Netvibes, Igoogle...

Développer une stratégie de flux d'information

- le multicanal et la mobilité : la structure culturelle comme média
- la diffusion et la personnalisation : le podcasting et les flux RSS
- la programmation d'un média : la webTV et la webradio

Traiter les questions juridiques

- les implications juridiques : le droit d'auteur et la propriété intellectuelle
- la licence Creative Commons : le choix personnalisé du droit d'auteur

Tout au long de l'année, l'AGECIF programme de nouvelles sessions.
Retrouvez les sur www.agecif.com.

A Pointe-à-Pitre en Guadeloupe

Cycle de 4 jours - 24 heures

Lieu, consulter www.agecif.com

les 24, 25, 26 et 27 septembre 2012

Responsable pédagogique : Pascal Desfarges

Chaque jour à vos côtés, l'AGECIF facilite votre entrée en formation

La procédure d'inscription aux formations de l'AGECIF concilie sérieux, simplicité et souplesse. Son équipe vous accueille et met tout en œuvre pour faciliter votre accès à la formation.

Orientation pédagogique

Toute inscription nécessite un échange préalable afin de valider l'adéquation entre les objectifs de formation des participants et les objectifs pédagogiques de l'AGECIF.

- ▲ Sophie Balzing vous conseille par téléphone.
- Contactez-la au 06 90 46 14 88 ou à l'adresse : contacts@metisgwa.com

Tarifs et devis

Le tarif de votre formation dépend du type de module.

- ▲ Sophie Balzing établit un devis personnalisé.
- Contactez-la au 06 90 46 14 88 ou à l'adresse : contacts@metisgwa.com

Financements et prises en charge

Le coût des formations et les rémunérations sont pris en charge par différents organismes : AFDAS, UNIFORMATION, FONGECIF, ASSEDIC, DDTE, Conseils régionaux, AGEFOS PME, AGEFIPH, Caisses de retraite...

- ▲ Sophie Balzing vous guide dans les modalités de prise en charge et vous aide dans le montage de votre dossier de financement.
- Contactez-la au 06 90 46 14 88 ou à l'adresse : contacts@metisgwa.com

A l'AGECIF, nous savons qu'une entrée en formation constitue un temps privilégié de réflexion, de questionnement, voire de remise en cause personnelle.

Aussi, pour vous offrir un contexte optimal, nous veillons tout particulièrement :

- à la qualité de notre accueil : sourire et convivialité... à l'AGECIF, c'est un peu comme si vous veniez à la maison. Nous vous connaissons par vos prénoms et vous recevons chaque matin autour d'un café. Pour mieux vous accompagner, l'AGECIF s'engage à vous offrir un accueil personnalisé et convivial. Pour faciliter vos apprentissages, l'AGECIF s'engage à soigner votre environnement pédagogique. A l'AGECIF, nous sommes engagés dans une démarche qualité.

A l'AGECIF, nous concevons également des formations sur mesure :

- à la demande d'une structure ou d'un service... nous adaptons les formations de notre catalogue aux besoins et spécificités formulés par une équipe. Et nous créons également des modules sur des thématiques nouvelles.
- à la demande de collectivités territoriales, d'organismes parapublics, d'institutions, de réseaux et d'organisations professionnelles... nous ancrions nos formations dans des problématiques spécifiques ou territoriales et concevons des contenus à la carte.
- à la demande d'un réseau ou d'un regroupement de structures... les formateurs de l'AGECIF se déplacent sur le lieu de votre choix et réduisent ainsi l'impact des frais d'approche inhérents à l'ensemble du groupe.

Soutenir

la



L'association **MéTis'Gwa** voit le jour dans un contexte présentant la Guadeloupe comme la région française (hors Ile de France) pour laquelle la densité de l'offre culturelle, mesurée par le nombre d'établissements pour 1000 habitants, est la plus élevée. Cette dernière décennie, le secteur culturel s'est beaucoup développé dans le département de Guadeloupe, cependant l'emploi de salariés reste faible.

Favoriser la reconnaissance de la culture comme une dimension ou un axe particulièrement structurant de la vie économique et sociale en Guadeloupe à ce jour s'impose.

Dans ce sens, **MéTis'Gwa** pérennise des partenariats forts avec des **professionnels de la culture** pour soutenir **le secteur culturel sur le territoire.**

L'association est à la fois **correspondante Caraïbe du centre de formation AGECIF** et **porteur de projets culturels.**

Activités principales :

- Mise à disposition de l'information culturelle sur le territoire
- Développement de la formation continue des professionnels de la culture
- Accompagnement collectif des structures culturelles
- Gestion administrative de projets pour des structures culturelles
- Service infographie et communication
- Développement d'un évènement culturel intégrant la formation des artistes



Equipe

Directrice : Sophie BALZING
D.A - Pôle graphisme : Dominique DECOURTY
Webmaster : Corinne WOLLECKE
Régisseur Général et Lumière : William LECLERCQ

06 90 46 14 88
contacts@metisgwa.com
Rue Félix Mathias - 97190 Le Gosier
www.metisgwa.com